



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
ENDATE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSELIN, DUCHON, BULLIER, LOPES, ERMACORA, MECHIN.  
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRIEND donne pouvoir à Madame GENEVELLE.  
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.  
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame BRAU.  
Madame DULONGPONT.  
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

Réf : 2025/11/2 – OBJET : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente et délibéré,

Vu :

- l'article R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,
- le Code des assurances,
- le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.822-1 à L.822-30, L.823-1 à L.823-6, L.824-1 à L.824-2, L.825-1 à L.825-8, L.826-1 à L.826-29, L.828-1 et les articles L.631-1 à L.631-9,
- la délibération du Conseil d'administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20251113-2025-11-2-DE  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

- le courrier du CIG en date du 8 juillet 2025 qui remet en concurrence le contrat groupe d'assurance statutaire,
- les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel),

Considérant ce qu'il est proposé de passer un contrat d'assurance garantissant la commune contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires à l'égard du personnel communal (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service,...) ; contrat d'assurance souscrit par le Centre interdépartemental de gestion CIG78;

## DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre interdépartemental de gestion va engager début 2026 conformément aux articles du Code général de la fonction publique susvisés.

**Article 2 :** Prend acte que les taux de cotisation seront soumis préalablement au Conseil d'administration afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture  
le : 18.11.2025  
et par publication en ligne  
le : 18.11.2025

Saint-Cyr-l'Ecole,  
le : 18.11.2025

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par

Sonia BRAU

Le 18 novembre 2025

